

DELIBERATION N° 20190024 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 2 absents, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 19h24) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h07) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20h12) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (à partir de 18h57) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h53) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRESENTES

Mme Bernadette JACQUET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h24) ;
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20h12) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19h53).

ABSENTS

Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h07) et M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 18h57).

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Andonella FLECHET.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE D'ATOUT MONDE

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

Dans le cadre de la Biennale du Design de Saint-Étienne 2019, la ville organise la manifestation « La rue de la République des arts ». A l'image du projet « La rue de la République du design », expérience stéphanoise de l'édition 2017, Saint-Chamond proposera durant la Biennale une action de reconquête de son centre-ville en ouvrant des commerces vacants à des initiatives culturelles et innovantes (projets associatifs, designers, artisans, projets étudiants etc.). L'enjeu est de monter un véritable projet d'expérimentations urbaines questionnant les nouveaux modes d'habitation et de consommation dans les centres-villes.

Faisant suite à la diffusion à l'automne d'un appel à projet, l'association Atout Monde a fait part de son souhait de participer à la Biennale avec un projet intitulé « La Fabrique à chat ». Pour mener à bien ce dispositif, l'association a sollicité par courrier une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Le projet « La Fabrique à chat » :

Durant trois semaines, du 22 mars au 6 avril 2019, l'association souhaite investir une boutique vacante de la rue de la République afin de la transformer en un lieu de créations artistiques collectives autour de la thématique du chat. Ouverte à tous, la boutique proposera des ateliers encadrés par une artiste plasticienne, deux expositions autour de la figure du chat et une bibliothèque thématique. Convivial et fédérateur, le lieu proposera gratuitement un espace thé/café/pâtisseries orientales ouvert sur l'espace public. Le projet permettra à la ville de s'enrichir durant la Biennale d'un espace artistique ayant pignon sur rue. La boutique « La Fabrique à chat » serait ainsi ouverte les jeudis, vendredis et samedis, jours de forte affluence dans le centre-ville.

Pour mener à bien le projet, l'association sollicite une subvention municipale de 3 000 €.

Alors que le montage de la boutique serait pris en charge par l'association, la subvention permettrait de financer les interventions de l'artiste professionnelle, ainsi que les fournitures des ateliers.

Soucieuse d'apporter à ses projets culturels une dimension partenariale forte, et alors que le projet « La Fabrique à chat » entre pleinement dans les enjeux de la « Rue de la République des arts », la municipalité souhaite répondre favorablement à la demande de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

Mme FREDIERE ne prenant pas part au vote,

DECIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Atout Monde,
- **d'autoriser** le versement de la somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190320-dl20190024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 20/03/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD